

**RELEVÉ DES DÉCISIONS
DU 2 MAI 2018**

RAPPEL :

En date du 03 janvier 2017, du 04 avril 2017 et du 7 novembre 2017, le Conseil Communautaire adoptait une délégation d'attributions au Bureau Exécutif, afin de faciliter le bon fonctionnement de la Communauté, étant entendu que, « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » (art L 5211-10 du CGCT).

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires - lancement de consultation	UNANIMITE
2	Versement d'une indemnité de stage à Madame Solenne PROUST	UNANIMITE
3	Construction d'un nouveau poste de relevage à Pont-Couënnec à Perros-Guirec : Modification du plan de financement	UNANIMITE
4	Demande de fonds de concours de la commune de Ploubezre pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus	UNANIMITE
5	Aides à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
6	Contrat de Ruralité 2017-2020 : demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de création d'une microcrèche à Quemperven	UNANIMITE

1 Acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires - lancement de consultation. 2
2 Versement d'une indemnité de stage à Madame Solenne PROUST.....3
3 Construction d'un nouveau poste de relevage à Pont-Couënnec à Perros-Guirec :
Modification du plan de financement.....4
4 Demande de fonds de concours de la commune de Ploubezre pour la mise en
accessibilité d'un arrêt de bus.....5
5 Aides à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor
Communauté.....6
6 Contrat de Ruralité 2017-2020 : demande de Dotation de Soutien à l'Investissement
Local pour le projet de création d'une microcrèche à Quemperven.....8

1 Acquisition de véhicules légers et de véhicules utilitaires - lancement de consultation

Dans le cadre du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services, il est prévu dans le Budget Primitif 2018 de remplacer 27 véhicules (11 véhicules légers et 16 véhicules utilitaires), pour un montant estimé à 361 000 € HT. Les véhicules qui sont prévus d'être remplacés sont des véhicules dont la mise en circulation a eu lieu entre 1999 et 2005, la durée d'amortissement de ce type de véhicules étant par ailleurs comprise entre 7 et 10 ans.

Parmi les véhicules achetés, un véhicule sera électrique.

Ces dernières années, les renouvellements de véhicules ont été réalisés en ayant recours aux marchés passés par le groupement de commandes national de l'UGAP. Il est proposé cette année de réaliser un appel d'offres pour les seuls besoins de LTC.

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU L'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

VU Les articles 25, 30, 66 et 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

CONSIDERANT La nécessité de renouveler régulièrement et progressivement le parc de véhicules légers et de véhicules utilitaires nécessaires au fonctionnement des services de LTC, en fonction des durées d'amortissement et de l'état des véhicules ;

CONSIDERANT Qu'il y a lieu de lancer une consultation afin d'acquérir 27 véhicules en 2018, pour un montant total estimé à 361 000 € HT ;

CONSIDERANT Qu'il convient de lancer un appel d'offres ouvert, sur la base d'un lot unique, selon les articles 66 et 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de passation du marché public, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 66 et 67 du décret relatif aux marchés publics.

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à recourir à la procédure de passation du marché négocié selon l'article 30 du décret relatif aux marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 2184 / fonctions 313, 812, 816 et 830 ; budget ASS / article 2184.

2 Versement d'une indemnité de stage à Madame Solenne PROUST

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- CONSIDERANT** que Madame Solenne PROUST, étudiante en urbanisme à l'Université de Lorient, suit un stage au sein du service urbanisme et participe au bon fonctionnement du service,
- CONSIDERANT** que ce stage se déroule du 02/05/2018 au 27/07/2018, soit une durée de 60 jours,
- CONSIDERANT** que le thème de stage de Madame Solenne PROUST est : « Établissement du bilan du schéma de cohérence territoriale actuellement en vigueur »
- CONSIDERANT** que Madame Solenne PROUST donne entière satisfaction,

Après en avoir délibéré, **LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ**

DECIDE DE :

- ACCEPTER** l'attribution d'une indemnité de stage correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.

3 Construction d'un nouveau poste de relevage à Pont-Couënnec à Perros-Guirec : Modification du plan de financement

Lannion-Trégor Communauté a été mise en demeure par l'Etat de ramener le système d'assainissement de Perros-Guirec à la conformité et de ne pas dépasser deux déversements par an sur l'ensemble du système.

Le poste de Pont Couënnec, par lequel transitent les eaux usées de Saint-Quay-Perros, est un des postes stratégiques de cette mise en conformité. Il est également situé sur le périmètre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo dont l'une des orientations est de tendre vers l'absence de déversements d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel d'ici 2022.

Il est donc prévu la création d'un nouveau poste de refoulement, avec augmentation du débit de pompage et mise en place d'une bache tampon pour pouvoir faire face aux débits de pointe. Un système de communication distante entre le poste et la station est également prévu de manière à optimiser l'utilisation du volume tampon.

Des équipements de mesure ont été installés sur le poste de relevage fin 2017 dans le cadre des études d'avant-projet afin de dimensionner au plus juste la bache tampon du futur ouvrage. Au regard des résultats de ces mesures, la bache tampon devra être de 200 m³. Le montant du projet s'élève à 496 810 € HT.

L'Agence de l'Eau apporte son concours financier à hauteur de 40% aux travaux de renforcement, de réhabilitation et de restructuration des réseaux permettant la réduction des rejets directs au milieu, avec une bonification de 20% pour les projets prioritaires comme celui-ci. La Région Bretagne peut également apporter son concours aux projets contribuant au respect des enjeux des SAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le nouveau plan de financement du projet se structure de la manière suivante :

Montant total	496 810 € HT
Financement LTC	99 362 € HT
Financement Agence de l'Eau (60%)	298 086 € HT
Financement Région (20%)	99 362 € HT

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** L'arrêté du 20 décembre 2017, portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- VU** La délibération du 20 mars 2018 portant sur le renforcement du pompage au poste de relevage de Pont-Couënnec à Perros-Guirec ;

CONSIDERANT Qu'il y a eu un nouveau plan de financement ;

CONSIDÉRANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017.

CONSIDÉRANT Que le montant total prévisionnel du projet s'élève à 496 810 € HT

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER Le nouveau plan de financement proposé.

AUTORISER Le Président ou son représentant à solliciter les financements proposés auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région au titre de l'appel à projet 2018 du Plan Opérationnel d'Investissement Eau.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget Assainissement / article 2154, 2031.

4 Demande de fonds de concours de la commune de Ploubezre pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2018, validant le Guide des aides financières de 2018

VU La délibération du Conseil Communautaire du 28 Juin 2016, donnant approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AdAp) des services de transports publics de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDÉRANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 Juin 2017, défi n°2 « Connecter le territoire », objectif 2.4 « Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs » ;

CONSIDÉRANT Que ces arrêts sont à rendre accessibles dans le cadre de l'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AdAp) des services de transports publics ;

CONSIDÉRANT La demande de la Mairie de Ploubezre en date du 10 Avril 2018, sollicitant le concours financier de Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation d'un arrêt de bus à proximité de la salle du Carec ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER La demande de fonds de concours de la commune de Ploubezre pour l'arrêt de bus à aménager ci-dessous :

Nom arrêt	Nb/type arrêt	Ligne(s)	Coût HT	Montant FDC
Salle du Carec	1 arrêt avec abribus	scolaire	7500 €	3 750 €

ACCEPTER Le versement du fonds de concours au taux d'intervention de 50 % soit un montant maximum de 3 750 € HT ;

PRECISER Que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses relatives à l'opération signé par le Maire et visé par le Trésorier de la commune ;

PRECISER Que si le montant de l'acquisition est inférieur au montant ayant fait l'objet de la demande de fonds de concours, l'aide financière sera calculée sur la base du montant réel de l'acquisition ;

PRECISER Que les dépenses réalisées à partir de la date de dépôt du dossier seront prises en compte ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget Transport / article 65714

5 Aides à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 fixant pour 2017 une aide à l'installation de Jeunes Agriculteurs forfaitaire de 3000 € avec un bonus de 1500 € dans le cas d'une installation en agriculture biologique.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2018 de révision du guide des aides financières reconduisant cette aide à l'installation de Jeunes Agriculteurs en 2018 selon les mêmes modalités.

Société	Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Production	Date d'installation	Montant de l'aide
GAEC Kermarec-Guillou-Le Bideau	Le Bideau	Anthony	Keropers	22 610	Pleubian	Production laitière et légumes de plein champ	01/10/2017	3 000 €
Malledan Claire	Malledan	Claire	Kerlastre	22 740	Pleumeur Gautier	Légumes de plein champ	01/01/2018	3 000 €
Corre Anthony	Corre	Anthony	Servel	22 300	Lannion	Production laitière	01/01/2018	3 000 €
GAEC Ar Frostailh	Le Troadec	Goulven	11 Kereven	22 810	Plounévez Moëdec	Production laitière (vache et chèvre) en Agriculture Biologique	01/01/2018	4 500 €
GAEC Ar Frostailh	Le Troadec	Anaïs	11 Kereven	22 810	Plounévez Moëdec	Production laitière (vache et chèvre) en Agriculture Biologique	01/01/2018	4 500 €
GAEC Ar Frostailh	Boraud	Julien	11 Kereven	22 810	Plounévez Moëdec	Production laitière (vache et chèvre) en Agriculture Biologique	01/01/2018	4 500 €
GAEC Ar Frostailh	Lintanf	Eflamm	11 Kereven	22 810	Plounévez Moëdec	Production laitière (vache et chèvre) en Agriculture Biologique	01/01/2018	4 500 €

La participation totale de Lannion-Trégor Communauté s'élève à 27 000 € pour ces 7 dossiers

CONSIDÉRANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°4

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE DE :

ACCEPTER Le versement d'une aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs aux bénéficiaires nommés ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 6718 / fonction 830

6 Contrat de Ruralité 2017-2020 : demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de création d'une microcrèche à Quemperven

- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** le Contrat de Ruralité 2017-2020 pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** la délibération du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté en date du 17 avril 2018 relative aux demandes de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 ;

CONSIDÉRANT le Projet de Territoire 2017-2020 de Lannion-Trégor Communauté, adopté le 22 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

Le Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, par délibération en date du 17 avril 2018, a décidé de mobiliser la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL), via le Contrat de Ruralité 2017-2020, pour financer le projet de création de l'abattoir intercommunal à Plounévez-Moëdec.

Depuis cette délibération, le montant de DSIL attribué au territoire de Lannion-Trégor Communauté dans le cadre du Contrat de Ruralité a été arrêté à hauteur de 640 463,83 €. Par ailleurs, les services de l'État ont également fait savoir que le montant maximum de subvention attribuable à un projet est fixé à 500 000 €.

Dès lors, il est proposé de mobiliser les 640 463,83 € de DSIL, en sollicitant 500 000 € pour la création de l'abattoir intercommunal à Plounévez-Moëdec, en cohérence avec la délibération du 17 avril 2018 précitée, et en sollicitant 140 463,83 € pour la création d'une microcrèche à Quemperven.

En effet, à ce jour, la microcrèche de Quemperven (10 places), gérée par l'association « Ti Choutig », est installée dans une maison individuelle peu adaptable aux contraintes d'accueil de jeunes enfants. Lannion-Trégor Communauté prévoit donc, en partenariat avec l'association, de relocaliser cet équipement en créant un bâtiment neuf, d'environ 160 m², répondant parfaitement aux besoins des enfants et des encadrants (hall d'accueil, bureaux, salle de pause, réfectoire, sanitaires, salles de motricité et d'activités, salles de sommeil, aire de jeux extérieure, ...).

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Description des postes	Montant HT	Financier	Montant	%
Acquisition foncière, études et travaux	300 000 €	État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (Contrat de Ruralité 2017-2020)	140 463,83 €	47 %
		CAF – Plan crèches	74 000 €	25 %
		Lannion-Trégor Communauté	85 536,17 €	29 %
TOTAL HT :	300 000 €	TOTAL :	300 000 €	100 %

Par ailleurs, une subvention complémentaire sera également recherchée auprès de la MSA.

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- VALIDER** le projet de création d'une microcrèche à Quemperven, son coût estimatif et son plan de financement, tel que présenté ci-avant ;
- SOLLICITER** le financement de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (Contrat de Ruralité 2017-2020), le financement de la CAF des Côtes d'Armor ainsi que le financement de la MSA ;
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier, notamment la Convention Financière Annuelle 2018 du Contrat de Ruralité 2017-2020 et les demandes de subvention ;
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.